Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB202500076-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courrier en date du 8 décembre 2025. La séance a été présidée par M. Yves DREVES, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Yves DREVES, Mme Valérie DEIMAT, M. Alain BRULE, Mme Marie-Hélène Le GOLVAN, Marcel LUCAS, M. Pierre BAREL, Mme Christine EVO, M. Olivier QUERE, Mme Corine LE DOUARAN, M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Gaëlle MANDART-BEYSSAC, Mme Salomé TOITOT.

Absent non excusé :

Absent excusé : M. Thierry LE RAY

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Emmanuelle ROTIEL donne pouvoir à M. Marcel LUCAS
Mme Marie-Anne LE PORHO donne pouvoir à M. Alain BRULE
Mme Anne-Sophie BARRERE donne pouvoir à M. Pierre BAREL
M. Stéphane ROLLAND donne pouvoir à Mme Corine LE DOUARAN
Mme Roxane MADEC donne pouvoir à M. Olivier QUERE

Conseillers en exercice : 19 / **présents :** 13 / **procurations :** 5

Secrétaire de séance : M. Marcel LUCAS

DELIBERATION N°2025/76

FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Rapporteur : M. Marcel LUCAS

Considérant l'intérêt d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au début de l'année 2026, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2026 ; le Conseil municipal est autorisé à voter les crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente.
Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2025 (budget principal de la commune) aux chapitres 20, 204, 21 et 23 étaient de 3 346 138,89 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder un quart soit 836 534.72 € ;

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2025 (budget annexe maritime) aux chapitres 21 et 23 étaient de 124 049,00 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder un quart soit 31 012,25 € ;

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 ;

- **d'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au début de l'année 2026, jusqu'au vote du budget primitif 2026 dans les limites suivantes, par chapitre et par article budgétaire des budgets principal et annexe :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB202500076-DE

Budget principal de la commune :

Chapitre	Compte	Libéllé	Montants 2025 (BP+DM)	Montants 2026 autorisés par le conseil municipal
20		Immobilisations incorporelles (sauf 204)	**65 386,00 €**	**16 346,50 €**
	202	Frais réalisation documents urbanisme	55 386,00 €	13 846,50 €
	203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00 €	1 250,00 €
	2051	Concession, droits similaires	5 000,00 €	1 250,00 €
204		Subventions d'équipement versées	**32 000,00 €**	**8 000,00 €**
	2046	Attributions compensation investissement	32 000,00 €	8 000,00 €
21		Immobilisations corporelles	**227 214,13 €**	**56 803,53 €**
	2111	Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €
	2116	Cimetière	8 000,00 €	2 000,00 €
	2135	Installations générales, agencement	41 428,14 €	10 357,04 €
	2152	Installations de voirie	3 650,00 €	912,50 €
	21538	Autres réseaux	33 471,00 €	8 367,75 €
	2158	Autres installations, matériel, outillages techniques	13 152,00 €	3 288,00 €
	2182	Matériel de transport	53 318,40 €	13 329,60 €
	2183	Matériel informatique	10 122,59 €	2 530,65 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	33 500,00 €	8 375,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	5 572,00 €	1 393,00 €
23		Immobilisations en cours (sauf 2324)	**3 021 538,76 €**	**755 384,69 €**
	231	Immobilisations corporelles en cours	3 019 538,76 €	754 884,69 €
	238	avances versées	2 000,00 €	500,00 €
Totaux			**3 346 138,89 €**	**836 534,72 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB202500076-DE

Budget annexe maritime :

Chapitre	Compte		Montants 2024 (BP+DM)	Montants 2026 autorisés par le conseil municipal
21		Immobilisations corporelles	**29 800,00 €**	**7 450,00 €**
	2145	Construction sol d'autrui - Installations générales	2 500,00 €	625,00 €
	2151	Installations complexes spécialisées	21 000,00 €	5 250,00 €
	2182	Matériel de transport	1 600,00 €	400,00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	750,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 700,00 €	425,00 €
23		Immobilisations en cours	**94 249,00 €**	**23 562,25 €**
	2313	Constructions	94 249,00 €	23 562,25 €
Totaux			**124 049,00 €**	**31 012,25 €**

• **d'autoriser** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le 16 décembre 2025,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
Yves DREVES

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.